

Secrétariats techniques et administratifs :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

**Réunion de la Commission de suivi des volumes prélevables et de gestion de la ressource
en eau du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud**

Réunion du 5 décembre 2023 de 10h00 à 12 h 00
MARSANNAY-LA-COTE
COMPTE-RENDU 2023-10

Invitation du 15 novembre 2023

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Florence ZITO (Présidente de la CLE)
Messieurs Jean François COLLARDOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)
Hubert POULLOT (CCGC&NSG)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
Messieurs Gérard CLEMENCIN (UFC-Que choisir)
Frédéric LE GRAND (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Mesdames Pauline GUYARD (Agence de l'Eau RM&C)
Mathilde DOLIQUE (DDT de Côte d'Or)
Messieurs Gilles MARACHE (OFB Bourgogne-Franche-Comté)
Guillaume CAUSSE (DREAL Bourgogne-Franche-Comté)
Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)

↳ des EPCI en charge de l'Alimentation en Eau Potable

Monsieur Jean Luc AUCLAIR (SINOTIV'EAU)

Invités :

Mesdames Thilini PASQUWELAGE (Inter CLE / NDS)
Laure BEJOT et Lisa LARGERON (CLE Ouche)
Clotilde MAILLOT (Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté)

Messieurs Jean Pierre SARRAZIN (Fénay)
André DALLER (Barges)
Olivier GIRARD (Conseil Départemental de Côte d'Or)
Edouard LANIER (Comité de rivières Vouge)
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

Etaient excusés :

Messieurs Jean Patrick MASSON (Président de l'Inter CLE)
Sébastien SORDEL (Conseil Départemental de Côte d'Or)

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 10

- ⇒ Point sur les prélèvements et l'étiage 2022
 - ⇒ Point sur l'étiage 2023
 - ⇒ Retour sur l'étude prospective Tille, Vouge, Ouche et nappe de Dijon Sud
 - ⇒ Échange et débat
-

1. Mot d'accueil

Mme ZITO, Présidente de la CLE et Vice-présidente de l'Inter CLE, rappelle l'objectif de la réunion et présente les excuses de plusieurs membres de la commission. À la demande de la Présidente chacun se présente.

2. Point sur les prélèvements et l'étiage 2022

a) Rappel du contexte réglementaire

a. Zones de Réparation des Eaux (ZRE)

La Présidente transmet la parole à Mme PASQUWELAGE qui rappelle que la nappe de Dijon Sud et le bassin versant de la Vouge sont classés en ZRE respectivement depuis 2005 et 2010, en raison de leurs situations de déséquilibre quantitatif chronique. Depuis, tous les prélèvements sont soumis à déclaration s'ils sont inférieurs à 8 m³/h et autorisation au-delà. Aucun nouveau prélèvement ne peut être autorisés, sauf pour motif d'intérêt général, tant que l'équilibre quantitatif n'aura pas été durablement restauré.

Elle redit que la CLE a adopté, le 26 juin 2012, les Volumes Maximums Prélevables par sous-bassins et par usages, sur la nappe de Dijon Sud et sur le bassin de la Vouge. C'est aujourd'hui la 10^{ème} réunion de la commission chargée de suivre les volumes prélevables.

Depuis l'instauration des VMP :

- Chaque industriel devait individuellement déposer une demande de régularisation ;
- Les EPCI en charge de l'AEP ont toutes obtenues une nouvelle autorisation de leurs prélèvements ;
- La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation sur les 4 ZRE du département) a obtenu une autorisation pluriannuelle le 7 avril 2017.

Mme PASQUWELAGE rappelle que le plus ancien des dispositifs est la création des périmètres de protection du captage (PPC) institués après une DUP. Cette réglementation a été rendue obligatoire par la loi du 16 décembre 1964 pour tous les nouveaux captages, puis a été étendue à l'ensemble des captages existants, par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ces périmètres sont

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com

principalement destinés à assurer la protection de la ressource prélevée vis-à-vis de pollutions ponctuelles et accidentelles susceptibles de survenir dans le voisinage immédiat du captage. Ils permettent aussi de se prémunir contre les pollutions diffuses menaçant directement le captage.

Elle précise que les prélèvements sont soumis au code de l'environnement.

b. Les seuils de limitation de l'usage de l'eau (en référence à l'AP du 20 mai 2022)

Les seuils sur les trois stations, incluses dans les territoires de la nappe de Dijon Sud (Cent Fonts) et du bassin versant de la Vouge, sont les suivants :

Réf. AP Cadre du 20 mai 2022	Débit de gestion de la ressource en m ³ /s			
	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vouge	0,470	0,300	0,235	0,205
Biètré	0,240	0,200	0,180	0,170
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud	0,220	0,170	0,150	0,145

PM : le VCN3 / 15 est le débit minimal des cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs sur une plage de 15 jours.

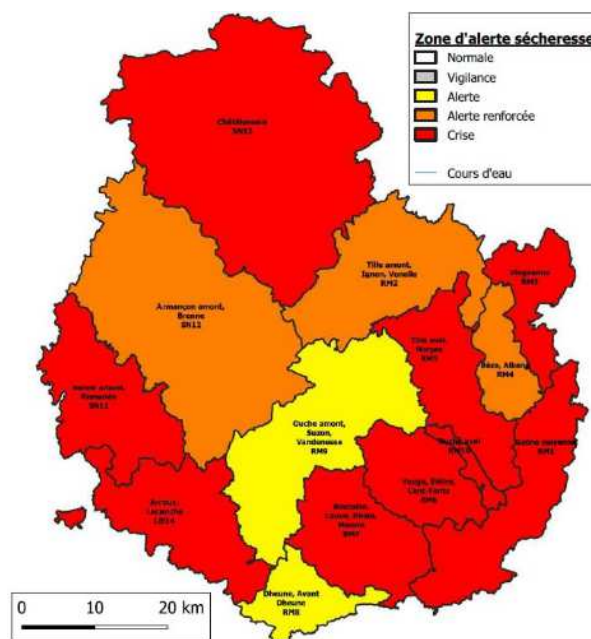
Mme PASQUWELAGE rappelle que depuis 2022 en référence au nouvel AP Cadre, si deux points sur trois passent un niveau (vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise), la totalité du RM6 est classé dans ce seuil de limitation d'usage de l'eau.

3. Limitation des usages en 2022

Mme PASQUWELAGE précise qu'en 2022, tous les sous-bassins versants de Côte d'Or ont connu, au moins une fois, un franchissement de l'un des seuils d'alerte sécheresse et que la situation la plus critique à l'échelle du département a été atteint mi-août (cf. carte AP du 19/08/2022).

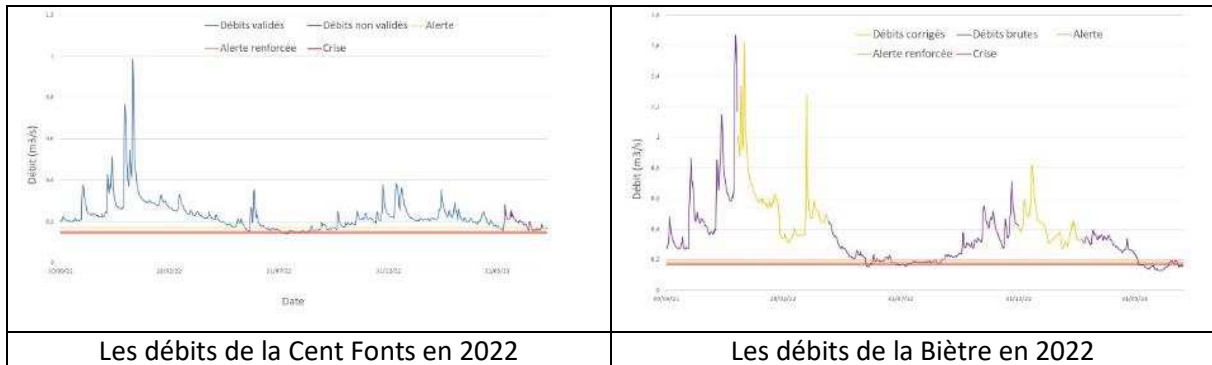
Sur le bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud, les arrêtés successifs ont été les suivants :

- Vigilance : 10 juin 2022
- Alerte : 24 juin 2022
- Alerte renforcée : 22 juillet 2022
- Crise : 4 août 2022
- Vigilance : 6 octobre 2022 jusqu'à novembre 2022



Carte du 19 août 2022

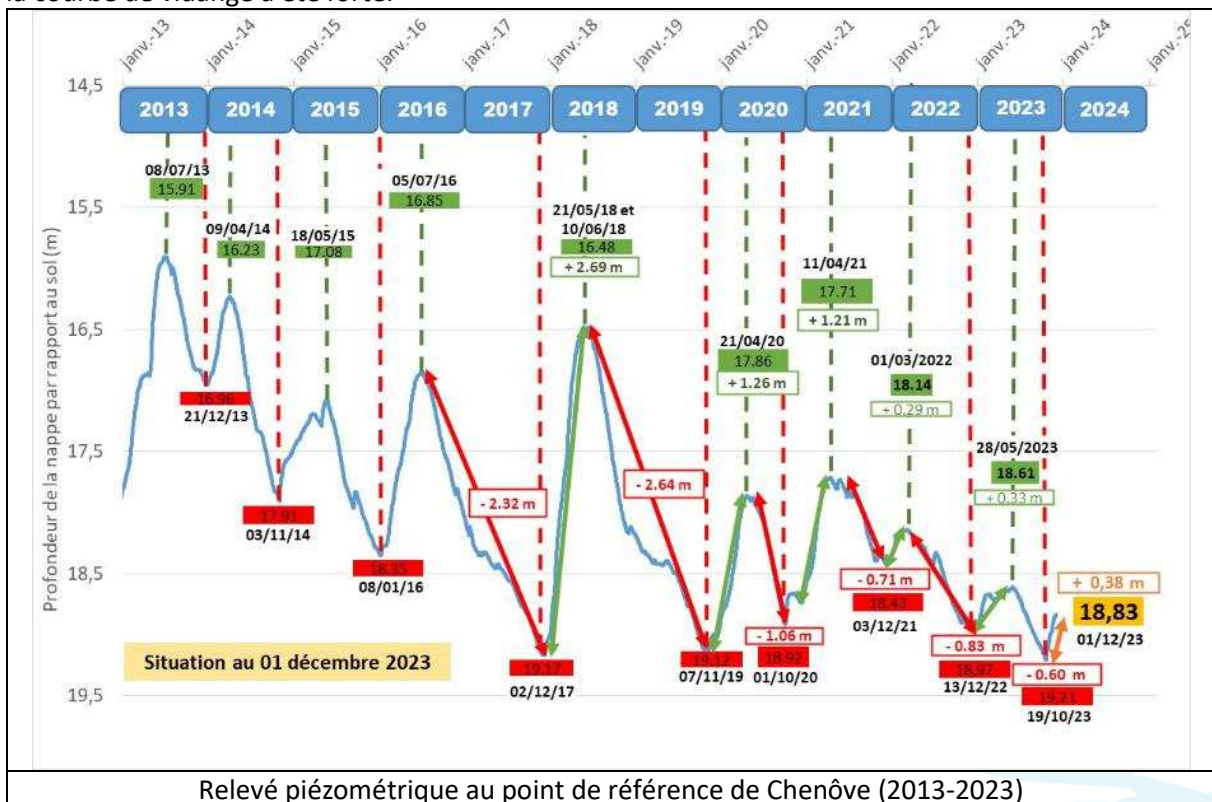
Mme PASQUWELAGE présente les variations journalières des débits sur la Cent Fonts et la Bièvre concernant celui de la Cent Fonts, il correspond parfaitement à la baisse de la nappe de Dijon Sud.



4. Point sur les autorisations et les rendements 2022 sur la Nappe de Dijon Sud

a. Zoom sur le niveau de la nappe de Dijon Sud

La recharge hivernale 2021-2022 de la nappe de Dijon Sud a été faible (+33cm). En 2022, la pente de la courbe de vidange a été forte.



b. Gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud

Les volumes prélevables sur la NDS sont réglementés par les SAGE de l’Ouche et de la Vouge. Le volume global maximum annuel prélevable (intégrant celui du champ captant des Gorgets) est de 7Mm³. Hors Gorgets, il n’est que de 3,4 Mm³. Plus de 90% de ces volumes sont destinés à l’AEP. Tout ceci afin de maintenir un Débit Minimum Biologique de la Cent Fonts à 170 l/s.

6 captages ou champs captant existent sur la nappe de Dijon Sud :

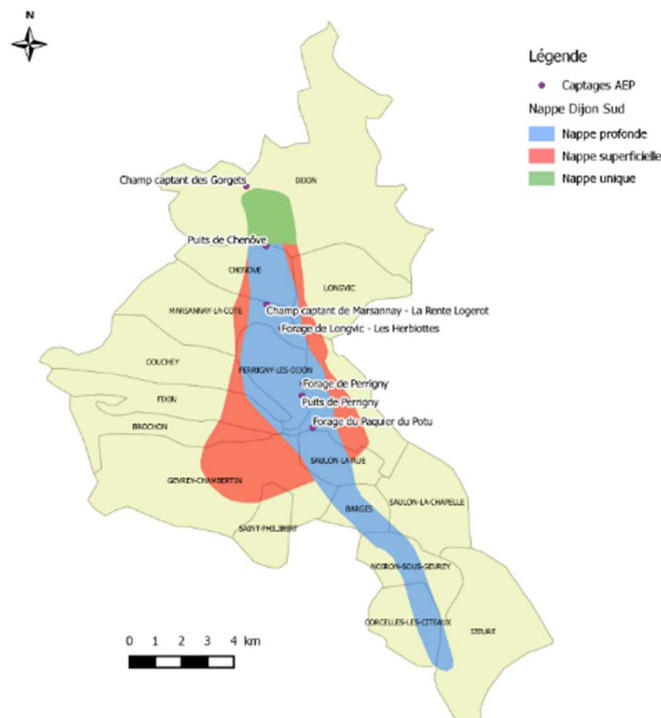
- Puits de Chenôve
- Champ Captant de de Marsannay (La Rente Logerot)
- Forage de Longvic (Les Herbiottes)

Commission locale de l’eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 🌐 www.bassinvouge.com

- Forage de Perrigny (Haut Murgé)
- Puits de Perrigny (Champ Levé)
- Forage du Paquier du Potu (Forage de Saulon)

Les captages sont répartis comme suit :



c. Bilan des prélèvements AEP 2022

En 2022, des dépassements ont eu lieu aux puits de Perrigny et au puits de Chenôve. Un dépassement d'environ 2% est constaté au puits de Perrigny-lès-Dijon. Un dépassement très léger est constaté à Chenôve (moins de 0,01%). De plus, au forage de Longvic, le volume maximum prélevable est presque atteint.

Globalement, en 2022, les consommations AEP ont baissé de 8% par rapport à 2021. Depuis 2016, c'est l'année où le volume total prélevé pour l'AEP est le plus faible. Cette situation est d'autant plus étonnante que la période d'étiage a été très sévère et que les températures très élevées. On pourrait expliquer la situation par une prise de conscience de la raréfaction de la ressource en eau ou par la mobilisation de ressource alternative ?

Des interventions se succèdent :

- M. POULLOT dit que la baisse des prélèvements s'explique par des problèmes techniques sur l'un des puits de la CCGC&NSG. Il précise qu'en 2023, les autorisations de volumes seront respectées ;
- M. CHARTON rappelle qu'il faudrait évoquer à l'avenir le prix de l'eau. En effet, quand il augmente, cela entraîne automatiquement une baisse des consommations ;
- Mme ZITO et M. POULLOT constatent toutefois une baisse de la consommation d'eau par foyer ;
- M. POULLOT rappelle la nécessité d'avoir de l'eau pour le développement économique ;
- M. CHARTON rappelle qu'il faut adapter les besoins aux ressources et non plus l'inverse.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Volume Maximum Prélevable
CC des Gorgets (pour mémoire) - DM	3 341 050	2 915 670	2 516 996	1 280 230	2 590 506	2 534 359	2 359 054	3 600 000
Puits de Chenôve - DM	261 064	290 433	275 959	279 449	275 800	280 242	280 025	280 000
CC de Marsannay-la-Côte - DM	925 162	1 065 597	1 231 270	1 155 236	1 055 116	1 105 795	917 475	1 270 000
Forage de Longvic - DM	392 661	378 429	376 888	408 926	453 547	483 951	482 324	485 000
TOTAL Grand Dijon (hors Gorgets)	1 578 887	1 734 459	1 884 117	1 843 611	1 784 463	1 869 988	1 679 824	2 035 000
Puits de Perrigny les Dijon	217 964	233 998	252 570	243 895	263 993	274 046	251 872	248 000
Forage de Perrigny les Dijon	261 812	270 221	288 674	304 429	335 250	307 562	274 831	372 000
TOTAL Perrigny les Dijon	479 776	504 219	541 244	548 324	599 243	581 608	526 703	620 000
Forage du Paquier du Potu	388 629	386 174	410 967	428 286	343 019	381 160	388 428	395 000
Total nappe de Dijon Sud (hors CC de Gorgets)	2 447 292	2 624 852	2 836 328	2 820 221	2 726 725	2 832 756	2 594 955	3 050 000

Bilan des prélèvements AEP (2016-2022)

d. Bilan des rendements AEP 2022

Les communes desservies par la CCGC&NSG n'atteignent pas les rendements objectifs comme depuis plusieurs années, mais il est désormais très proche.

RENDEMENTS		Réseau	Rendement observé [p104.3]*						Robjectif	
			R ₂₀₁₆	R ₂₀₁₇	R ₂₀₁₈	R ₂₀₁₉	R ₂₀₂₀	R ₂₀₂₁		R ₂₀₂₂
BILAN	CC des Gorgets (pour mémoire) - DM	Dijon	83,00%	84,00%	85,00%	84,50%	81,40%	83,50%	83,60%	R.A.S.
	Puits de Chenôve - DM	Chenôve	80,00%	84,00%	86,00%	86,30%	85,10%	86,40%	87,60%	77,75%
	CC de Marsannay-la-Côte - DM	Marsannay-Perrigny	80,00%	89,00%	90,50%	86,30%	87,40%	91,80%	91,00%	77,75%
	Forage de Longvic - DM	Longvic-Ouges	81,00%	85,00%	86,00%	86,30%	90,80%	89,80%	95,20%	75,75%
	Puits et forage de Perrigny-lès-Dijon	13 communes desservies	97,00%	91,60%	88,14%	87,53%	86,55%	89,50%	89,10%	85,00%
	Forage du Paquier du Potu	4 communes desservies	75,00%	83,00%	71,00%	70,20%	75,60%	73,20%	75,70%	75,75%

e. Taux de renouvellement du réseau et indice linéaire de perte en eau

Mme PASQUWELAGE présente les renouvellements des réseaux et linéaire de pertes.

Linéaire de travaux de renouvellement du réseau réalisé (ml) - sur la nappe	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dijon Métropole	1147	140	1380	242	371	0
CCGCNSG	869	0	0	0	0	0

Indice linéaire de perte en eau [105.3]	Secteur géographique	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CCGCNSG	Paquier du Potu	4,5	3,7	5,6	3,9	7,2	7,5	5,6	6,2
	Perrigny-lès-Dijon							3	2,04
Dijon Métropole	Dijon				13,13	13,3	13,51	17,08	14,7
	Chenôve				7,08	6,9	6,91	7,5	6,68
	Marsannay-la-Côte				12,57	12,44	11,54	9,99	6,84
	Longvic				4,58	4,71	4,54	2,87	3,53
	Perrigny-lès-Dijon				3,99	2,1	2,72	3,66	1,52
	Fénay				0,44	1,93	1,58	3,9	1,62

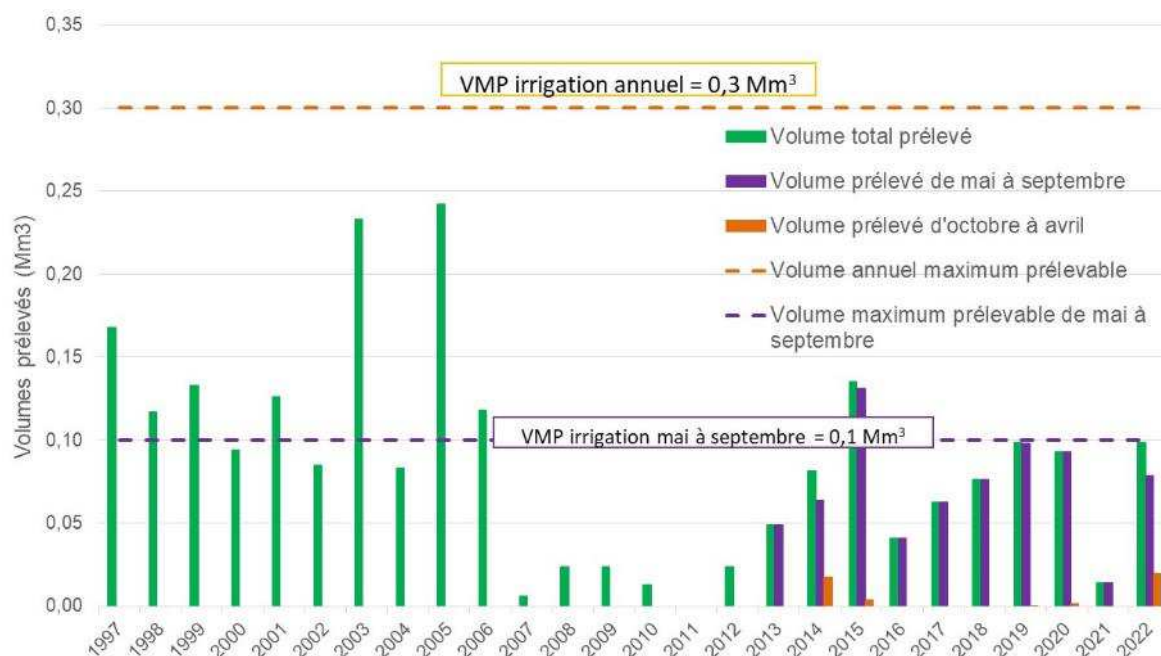
Indice linéaire de perte en eau [105.3]	Secteur géographique	2022
CCGCNSG	Perrigny	2,08
	Paquier du Potu	5,4
Dijon Métropole	Sud Dijonnais	4,56

Le taux de renouvellement est plutôt constant sur le territoire métropolitain. Cependant, Il ne semble pas qu'il y ait eu des travaux depuis 2017, sur la CCGCNSG.

M. POUILLOT précise que des travaux d'importance des réseaux ont été entamés sur la CCGC&NSG en 2023.

f. Bilan des prélèvements irrigation 2022

En 2022, le printemps a été très sec, par conséquent, les besoins en eau étaient plus importants. Pour la première fois, le bassin stockage de Perrigny appartenant au Conseil Départemental a été rempli à moitié de sa capacité. Ainsi, le volume maximal prélevable alloué à l'agriculture de mai à septembre est atteint en 2022. Toutefois, le volume annuel prélevé par les irrigants sur la nappe reste inférieur au volume maximal prélevable annuel qui leur est alloué.



g. Bilan tous usages 2022

	USAGE	Volume prélevé (m3)						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BILAN	AEP	2 447 292	2 624 852	2 836 328	2 820 221	2 734 188	2 832 756	2 594 955
	Irrigation (mai à septembre) = 100 000 m3	40 792	62 751	76 309	98 203	93 105	14 100	78 815
	Irrigation hautes eaux = 200 000 m3	0	0	0	466	1 755	0	19 906
	Industries	0	0	0	0	0	0	0
	Tous usages	2 488 084	2 687 603	2 912 637	2 918 890	2 829 048	2 846 856	2 693 676

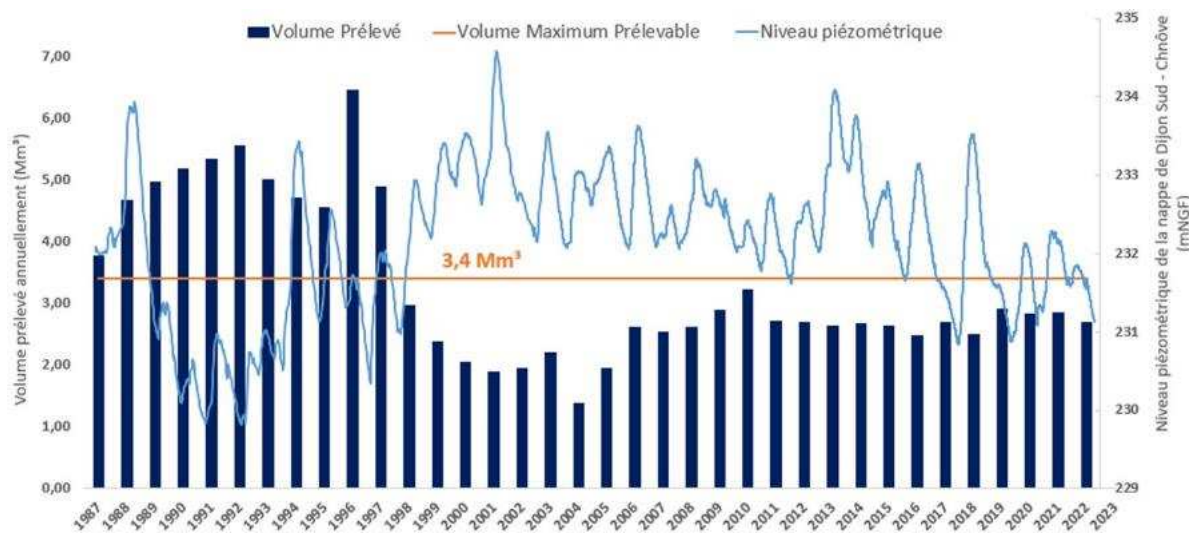
Globalement, les prélèvements sont en légère baisse en 2022 par rapport à 2021 selon les caractéristiques suivantes :

- Pour l'AEP : consommation en baisse (marge restante de 15%) ;
- Pour l'irrigation : augmentation par rapport à 2021 ; éloigné de la limite du volume prélevable autorisé ;
- Pour l'industrie : pas de remontée de données (plus de prélèvement direct dans la nappe ?).

Mme PASQUWELAGE dit que malgré la stabilisation des volumes prélevés, le niveau de la nappe atteint des niveaux constatés lorsqu'on prélevait deux fois plus dans la ressource.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- Une mauvaise répartition des précipitations ;
- Au cours des cinq dernières années, il y a eu moins de pluie sur le territoire ;
- L'augmentation des températures, donc de l'ETP, donc une moindre recharge de la nappe ;
- Une imperméabilisation de plus en plus importante (avec moins d'infiltration et renvoi au réseau unitaire).



Variation du niveau piézométrique en fonction des volumes prélevés

Un débat s'engage :

- M. POUILLOT s'inquiète de l'absence récurrente des données de l'industrie !
- M. CAUSSE dit qu'en interne à la DREAL un travail est en cours sur ce sujet ;
- M. POUILLOT constate que les autorisations de prélèvements sont respectées et qu'ils obligent les maîtres d'ouvrages à faire des efforts, notamment sur les rendements de réseaux ;
- M. CHARTON rappelle que les VP seront révisés et qu'ils seront certainement à la baisse dans les années futures ;
- M. POUILLOT dit qu'il faut rechercher d'autres ressources ;

- M. CHARTON rappelle que la Saône (projet dit des Maillys du CD21) a été en crise toute l'année 2023 et que les investissements dans les réseaux sont indispensables.

5. Point sur les autorisations et les rendements 2022 sur le bassin de la Vouge

La Présidente donne la parole à M. BOILLIN.

a. Bilan des Prélèvements Irrigation

Il rappelle les volumes autorisés et présente les données depuis 2013.

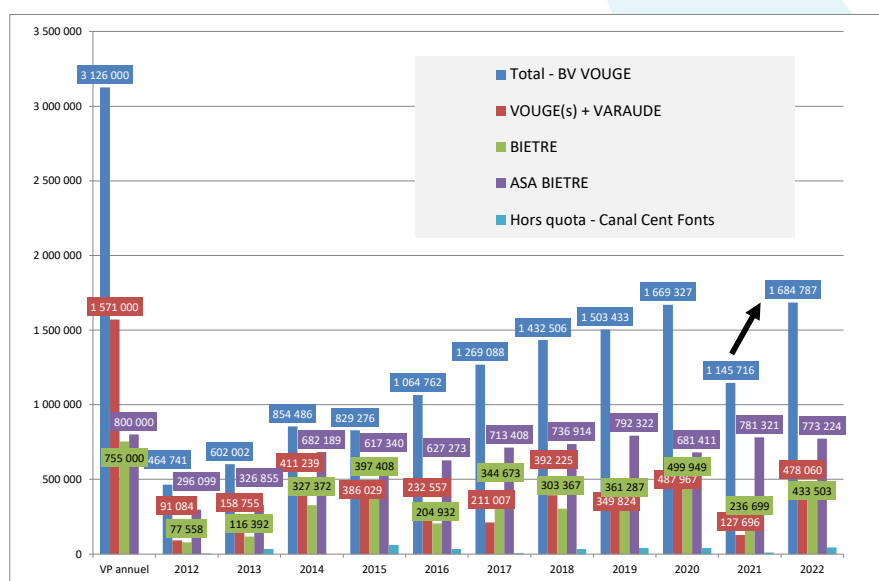
I R R I G A T I O N	Localisation	Année Réf.	Volumes prélevés (m ³)				
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
	ASA BIETRE	296 099	326 855	682 189	617 340	627 273	713 408
	BIETRE	77 558	116 392	327 372	397 408	204 932	344 673
	Total Bièvre	373 657	443 247	1 009 561	1 014 748	832 205	1 058 081
	VOUGE(s) + VARAUDE	91 084	158 755	411 239	386 029	232 557	211 007
	Total - Irrigation	464 741	602 002	1 420 800	1 400 777	1 064 762	1 269 088
	Hors quota - Canal Cent Fonts	2 252	32 609	0	61 818	33 206	5 830

I R R I G A T I O N	Localisation	Année Réf.	Volumes prélevés (m ³)				
		2012	2018	2019	2020	2021	2022
	ASA BIETRE	296 099	736 914	792 322	681 411	781 321	773 224
	BIETRE	77 558	303 367	361 287	499 949	236 699	433 503
	Total Bièvre	373 657	1 040 281	1 153 609	1 181 360	1 018 020	1 206 727
	VOUGE(s) + VARAUDE	91 084	392 225	349 824	487 967	127 696	478 060
	Total - Irrigation	464 741	1 432 506	1 503 433	1 669 327	1 145 716	1 684 787
	Hors quota - Canal Cent Fonts	2 252	33 289	39 762	40 862	9 913	44 742

En 2022, les prélèvements sont en hausse mais en deçà des volumes autorisés et s'explique par une sécheresse plus marquée durant l'été par rapport à 2021.

I R R I G A T I O N	Localisation	Ratio Volumes prélevés / Volumes prélevables										
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	ASA BIETRE	37%	41%	85%	77%	78%	89%	92%	99%	85%	98%	97%
	BIETRE	10%	15%	43%	53%	27%	46%	40%	48%	66%	31%	57%
	Total Bièvre	24%	29%	65%	65%	54%	68%	67%	74%	76%	65%	78%
	VOUGE(s) + VARAUDE	6%	10%	25%	25%	15%	13%	25%	22%	31%	8%	30%
	Total - Irrigation	10%	13%	30%	30%	23%	27%	31%	32%	36%	24%	36%
	Hors quota - Canal Cent Fonts	sans objet										

Le ratio entre volumes prélevables et prélevés est toujours autour de 30%, comme les années précédentes. À noter que ce sont les pompages de l'ASA de la Bièvre qui font significativement monter ce taux.



b. Bilan des Prélèvements AEP

Les pompages sont en baisse en 2022 par rapport à 2021 (-6%). Il y a qu'un dépassement d'autorisation sur la Combe Lavaux.

A E P	Localisation	EPCI	Volumes prélevables (m ³)	Volumes demandés (m ³)	Arrêté Préfectoral
		Puits de la Râcle - BIETRE	SINOTIVEAU (ex SIEA de la Râcle)	365 000	365 000
	Puits de la Croix Blanche - BIETRE	SIAEP de Brazey en Plaine	402 000	402 000	19-avr.-16
	Total - BIETRE		767 000	767 000	
	Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	CCGC&NSG (ex CCGC)	55 000	55 000	25-nov.-13
	Source de la Bornue - VOUGE Amont	CCGC&NSG (ex SIEA de Vosne Romanée)	330 000	300 000	25-janv.-16
	Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	CCRS (ex SIE Seurre Val de Saône)	365 000	365 000	22-févr.-16
	Total - AEP		1 517 000	1 487 000	

A E P	Localisation	Année Réf.	Volumes prélevés (m ³)			
		2012	2013	2014	2015	2016
	Puits de la Râcle - BIETRE	92 244	117 279	245 498	269 293	280 963
	Puits de la Croix Blanche - BIETRE	271 761	292 910	326 886	345 509	319 993
	Total - BIETRE	364 005	410 189	572 384	614 802	600 956
	Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	54 060	70 574	53 974	70 592	76 282
	Source de la Bornue - VOUGE Amont	262 437	217 226	251 018	276 735	254 627
	Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	195 344	162 826	87 792	166 118	84 983
	Total - AEP	875 846	860 815	965 168	1 128 247	1 016 848

A E P	Localisation	Volumes prélevés (m ³)					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Puits de la Râcle - BIETRE	282 926	298 969	315 749	335 325	387 480	337 992
	Puits de la Croix Blanche - BIETRE	285 312	326 086	270 905	256 439	297 264	283 445
	Total - BIETRE	568 238	625 055	586 654	591 764	684 744	621 437
	Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	49 821	59 803	58 304	51 241	67 424	55 798
	Source de la Bornue - VOUGE Amont	254 390	280 293	306 853	281 859	278 977	251 427
	Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	151 570	191 884	184 718	179 491	168 019	193 469
	Total - AEP	1 024 019	1 157 035	1 136 529	1 104 355	1 199 164	1 122 131

M. CHARTON dit qu'il y a eu des procédures administratives lancées auprès des collectivités qui ont dépassé leurs autorisations. Il leur est demandé d'engager des schémas directeurs, pour pallier à ce problème afin d'engager des travaux pluriannuels.

c. Bilan des Rendements AEP

Les rendements sont en baisse et sont toujours mauvais sur le bassin de la Bièvre.

Localisation	Rendement [p104.3]										
	R ₂₀₁₂	R ₂₀₁₃	R ₂₀₁₄	R ₂₀₁₅	R ₂₀₁₆	R ₂₀₁₇	R ₂₀₁₈	R ₂₀₁₉	R ₂₀₂₀	R ₂₀₂₁	R ₂₀₂₂
Puits de la Râcle - BIETRE	74,60%	74,00%	80,46%	78,08%	77,99%	77,57%	76,88%	74,31%	68,43%	66,07%	65,41%
Puits de la Croix Blanche - BIETRE	75,00%	75,00%	73,25%	70,34%	64,53%	89,75%	75,65%	70,36%	66,06%	56,47%	59,72%
Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	cf. Bilan nappe de Dijon Sud										
Source de la Bornue - VOUGE Amont	80,70%	78,20%	85,50%	88,07%	82,23%	81,58%	79,25%	76,38%	85,13%	84,02%	81,88%
Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	non définissable										

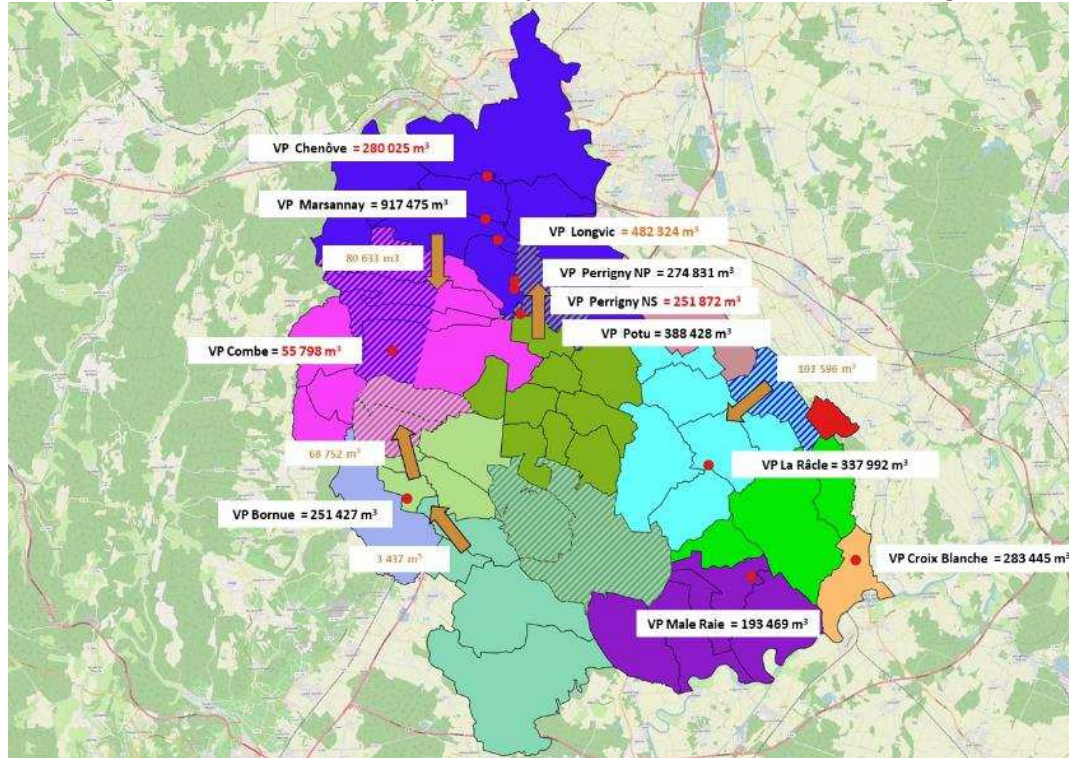
A E P	Localisation	Evolution du Rendement [p104.3]									
		2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017					
	Puits de la Râcle - BIETRE	=	-1%	↗	9%	↘	-3%	=	0%	=	-1%
	Puits de la Croix Blanche - BIETRE	=	0%	↘	-2%	↘	-4%	↘	-8%	↗	39%
	Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	cf. Bilan Nappe de Dijon Sud									
	Source de la Bornue - VOUGE Amont	↘	-3%	↗	9%	↗	3%	↘	-7%	↘	-1%
	Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	non définissable									
A E P	Localisation	Evolution du Rendement [p104.3]									
		2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022					
	Puits de la Râcle - BIETRE	=	-1%	↘	-3%	↘	-8%	↘	-3%	=	-1%
	Puits de la Croix Blanche - BIETRE	↘	-16%	↘	-7%	↘	-6%	↘	-15%	↗	6%
	Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	cf. Bilan Nappe de Dijon Sud									
	Source de la Bornue - VOUGE Amont	↘	-5%	↘	-4%	↗	11%	=	-1%	↘	-3%
	Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	non définissable									

M. AUCLAIR dit que le schéma directeur sur le réseau desservi par le puits Râcle va être engagé prochainement.

M. BOILLIN précise qu'en cas d'augmentation significative des rendements, les autorisations restent pour le moment suffisantes pour desservir les abonnés dans les prochaines années.

M. GIRARD dit qu'il faut être attentif au nombre et à l'ampleur des casses des réseaux qui peuvent expliquer de mauvais rendements.

d. Bilan général sur l'AEP sur la Nappe de Dijon Sud et Bassin versant de la Vouge



e. Bilan des AP de limitation et d'interdiction d'usages de l'eau

M. BOILLIN fait un rappel sur la définition des DMB et des Volumes Prélevables. Il rappelle que l'objectif initial était de ne prendre des arrêtés de limitations que 2 années sur 10. Depuis 2012, cet objectif n'est pas atteint, loin de là. Les sécheresses s'accroissent de plus en plus et sont de plus en plus précoces.

Stations DREAL BFC / SBV

Rivières / sous bassins	Station	Période	AP limitation d'usages (à compter de 2012 avec prise en compte des DMB)													Non respect	Années	Taux	
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023					
Vouge	Aubigny en Plaine	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0,00
		Juin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	3	12	0,25		
		Juillet	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7	12	0,58		
		Aout	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7	12	0,58		
		Septembre	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	7	12	0,58		
		Octobre	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	6	12	0,50		
Bièvre	Brazey en Plaine	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0,00			
		Juin	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	1	5	12	0,42			
		Juillet	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7	12	0,58		
		Aout	0	0	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	8	12	0,67		
		Septembre	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	7	12	0,58		
		Octobre	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	6	12	0,50		
Cent Fonts	Saulon la Rue	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0,00			
		Juin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	3	12	0,25		
		Juillet	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42		
		Aout	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42		
		Septembre	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42		
		Octobre	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42		

Arrêtés de limitation d'usage depuis 2012

Plusieurs interventions se succèdent :

M. BOILLIN explique que le SBV a été sollicité, par la CLE et l'InterCLE, afin d'engager en 2024, l'actualisation des volumes prélevables sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain bureau, afin qu'il décide de mettre la dépense à son budget primitif 2024. Les « nouveaux » volumes prélevables pourraient en conséquence être inscrit dans les PAGD et règlement du SAGE de la Vouge (et de l'Ouche) à réviser en 2025/2026.

M. BOILLIN précise que pour atténuer le nombre d'années, avec prise d'arrêté de limitation d'usages de l'eau, il sera indispensable d'engager **des travaux de restauration morphologique** des rivières à grande échelle.

M. GIRARD précise qu'en actualisant les volumes prélevables, ceux-ci seront nécessairement proposés à la baisse avec des impacts sur le développement du territoire.

Mme ZITO souligne l'intérêt d'informer les élus sur ce point au plus tôt.

M. LE GRAND dit que l'adaptation est possible même si dans certains cas cela sera compliqué.

M. POUILLON rappelle que le SCOT de Beaune-Nuits-Saint-Georges prévoit de limiter le développement dans les prochaines années. Ce point est souvent source de tensions.

6. Point sur l'étiage 2023

M. BOILLIN rappelle les termes de l'AP Cadre du 20 mai 2022. La zone RM6 correspond au bassin versant Vouge – Bièvre – Cent Fonts.

Quatre niveaux de gravité dans la gestion de la sécheresse sont définis, en fonction du débit des cours d'eau :

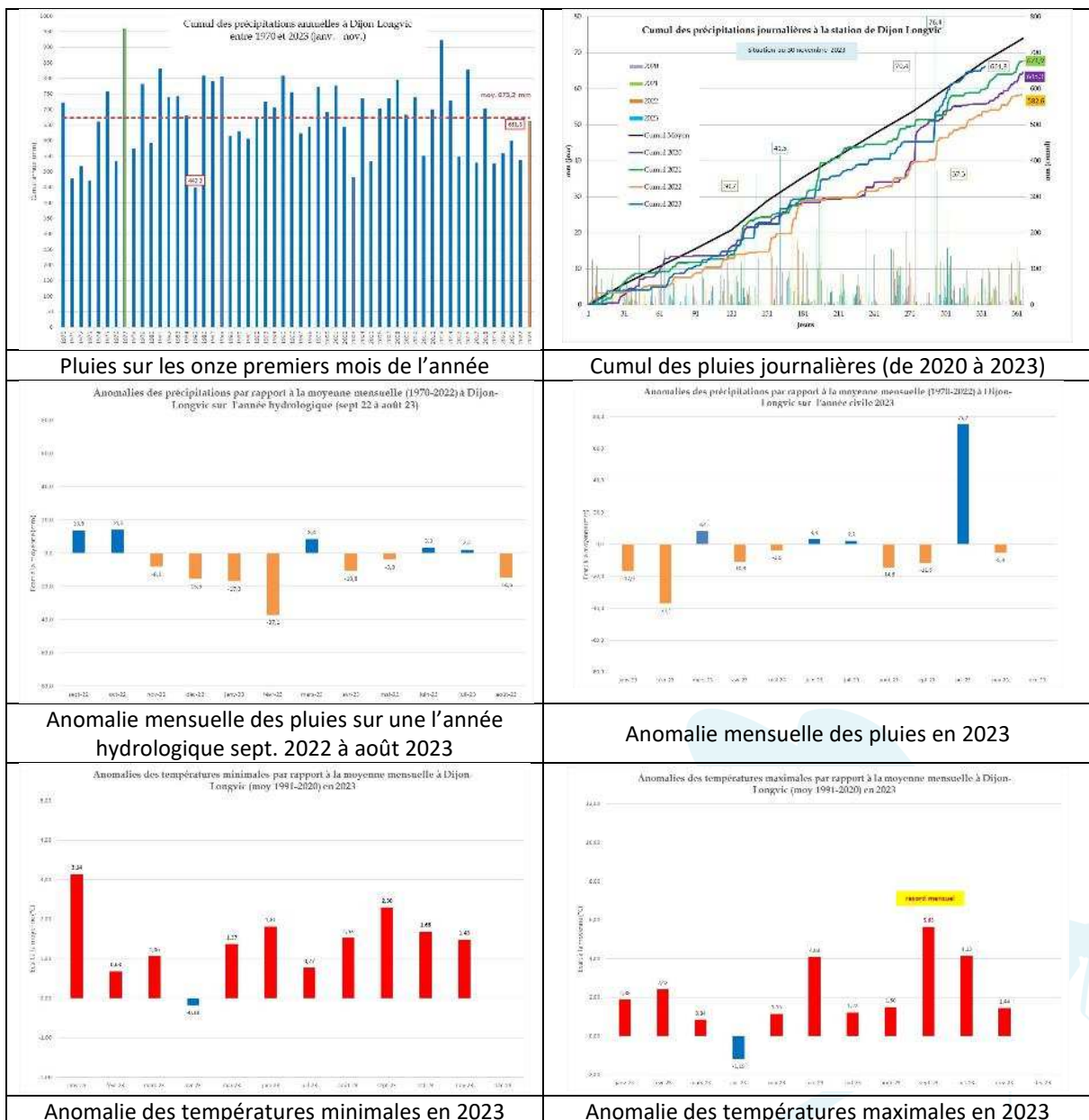
- Le niveau de vigilance : il marque le déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court et moyen terme et que la situation est susceptible de s'aggraver.
- Le niveau d'alerte : la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux risque de ne plus être assurée. Les premières mesures de limitation effective des usages de l'eau sont mises en place.
- Le niveau d'alerte renforcée : tous les prélèvements ne peuvent être simultanément satisfaits. Cette situation conduit à une limitation progressive des prélèvements et le renforcement substantiel des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages.
- Le niveau de crise : il nécessite de réserver les capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, pour les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la sécurité des installations industrielles, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau. L'arrêt des usages non prioritaires s'impose alors.

Le déclenchement des seuils en 2023, sur le bassin RM6 ont été les suivants :

Réf. AP Cadre du 20 mai 2022	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6
	AP le 5 Juin 2023	AP le 9 Juin 2023	AP le 15 Juin 2023	AP le 29 juin 2023	AP le 6 juillet 2023	AP le 13 juillet 2023
Vouge	Vigilance	Vigilance	Crise	Alerte	Alerte	Alerte renforcée
Bièvre						
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud						
Réf. AP Cadre du 20 mai 2022	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12
	AP le 20 juillet 2023	AP le 24 août 2023	AP le 14 septembre 2023	AP le 28 septembre 2023	AP le 12 octobre 2023	AP le 26 octobre 2023
Vouge	Crise	Crise	Crise	Crise	Crise	Abrogation
Bièvre						
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud						
Applicable au	15/07/2023	22/07/2023	26/08/2023	16/09/2023	30/09/2023	14/10/2023

La situation de la pluviométrie et de l'hydrologie en 2023 a été la suivante :

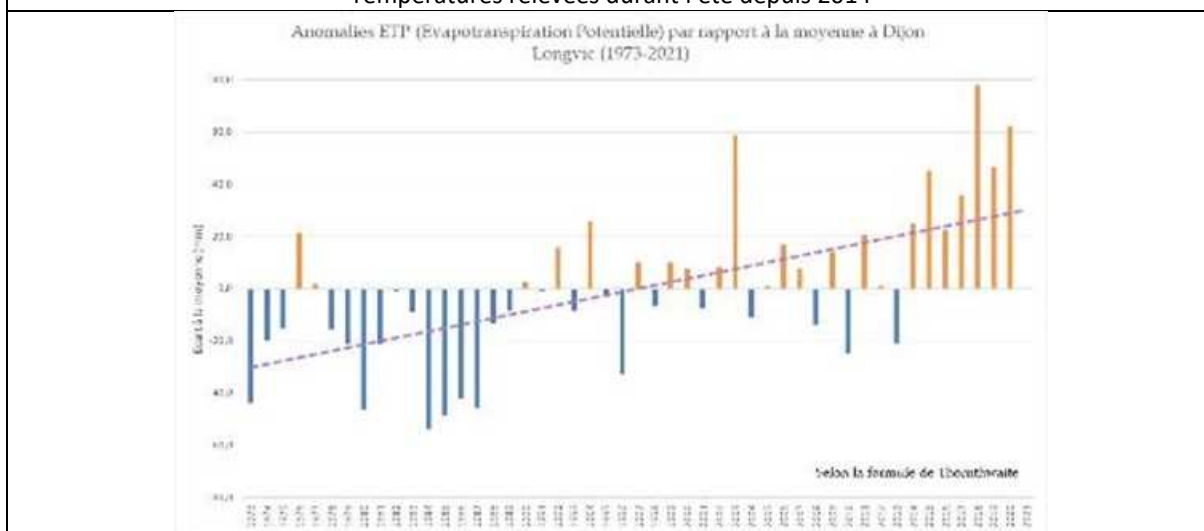
- Le déficit pluviométrique des onze premiers mois de 2023 n'est que de 11,4 mm, par rapport à la moyenne (673,2 mm) ;
- Toutefois, ce sont les mois de mars et surtout octobre 2023 qui permettent de limiter ce déficit ;
- Sur l'année hydrologique sept. 2022-août 2023, le déficit est de 65.5 mm ;
- Les températures 2023 ont été très largement supérieures aux normales saisonnières ;
- En conséquence, l'ETP a été très importante au cours des derniers mois, conjuguée à la faiblesse de la pluie, la recharge des nappes en début de saison a été médiocre et les sols se sont asséchés très tôt dans l'année ;
- De nombreux assècs ont été observés sur le petit chevelu du bassin.



1 ^{er} Juin - 30 septembre	Température Minimale (°C)		Température Maximale (°C)	
Moyenne 1991-2020	13,35	Δ	24,73	Δ
2014	13,28	-0,06	24,31	-0,41
2015	13,89	0,54	26,11	1,38
2016	13,87	0,52	25,56	0,83
2017	13,73	0,38	25,52	0,80
2018	14,38	1,03	27,45	2,72
2019	13,90	0,55	27,22	2,49
2020	14,22	0,87	26,76	2,03
2021	13,63	0,28	24,58	-0,15
2022	14,43	1,08	27,34	2,61
2023	14,94	1,59	27,81	3,08

1 ^{er} Juin - 30 septembre (122 jours)	Année										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Température jours >=3°C / moyenne	34	55	42	47	40	61	59	42	56	62	
Maximale jours >=12°C / moyenne	19	35	29	26	40	29	36	21	35	35	
Température jours >=13°C / moyenne	17	30	26	24	37	29	37	22	40	39	
Minimale jours >=5°C / moyenne	3	6	7	10	12	11	7	9	9	12	
Température jours >=20°C	16	20	12	18	31	9	14	15	12	18	
Température jours >=24°C	19	40	47	45	21	13	36	18	26	33	
Maximale jours >=24°C	61	71	75	76	83	89	86	63	93	91	
Température jours >=30°C	12	32	25	23	34	35	30	11	24	31	
Température jours >=30°C	17	20	13	18	18	15	14	9	15	15	
Température jours >=13°C	49	51	39	47	42	47	43	43	34	44	
Minimale jours >=13°C	71	71	80	74	80	75	79	79	88	88	
Température jours >=20°C	0	2	0	3	4	6	0	3	7	7	

Températures relevées durant l'été depuis 2014



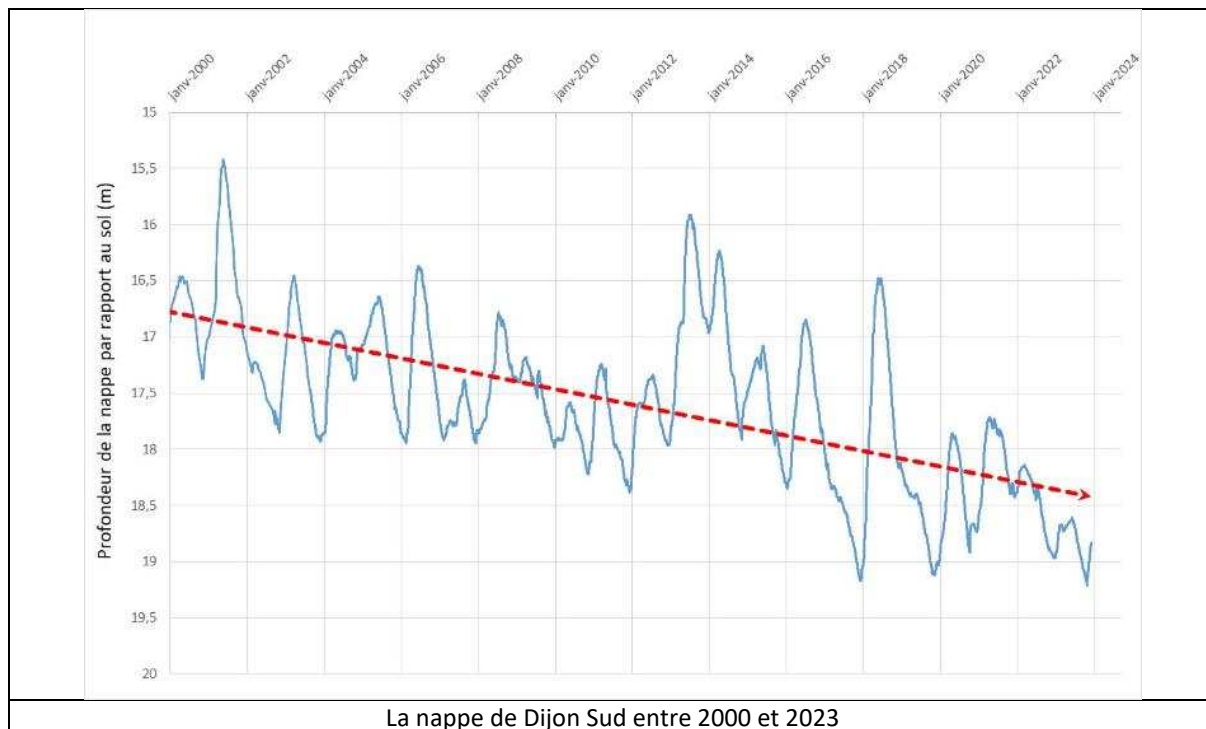
Anomalies d'ETP à Dijon Longvic entre 1973 et 2022



La Bièvre (12 septembre 2023)

Date	Indice Etiage_BV Vouge 2023
23/02/2023	10
23/03/2023	9,29
18/04/2023	10
16/05/2023	9,38
14/06/2023	6,25
28/06/2023	5,63
12/07/2023	7,50
26/07/2023	6,25
18/08/2023	6,25
24/08/2023	4,38
12/09/2023	0,13
28/09/2023	6,25
18/10/2023	5

Suivi des assecs en 2023



M. GIRARD dit que la situation (actuelle) des nappes de Côte d'Or n'est pas bonne et se montre inquiet pour l'été 2024, sans une bonne recharge dans les prochains mois. Il rappelle la différence existant entre humidité et pluies efficaces.

M. BOILLIN confirme que la situation climatique observée depuis plusieurs années correspond bien aux modélisations des effets du Changement Climatique (périodes chaudes et sèches de plus en plus longues et intenses suivies de pluies intenses).

Il indique que pour les trois prochains mois, Météo France annonce un temps pluvieux et plus chaud que les moyennes attendues normalement.

7. Étude prospective (Tille, Vouge, Ouche et nappe de Dijon Sud)

M. BOILLIN rappelle que l'étude prospective a comme objectif de :

- S'entendre sur la stratégie du territoire face au changement climatique ;
- Identifier et planifier les actions et investissements nécessaires ;
- Arbitrer sur les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles ;
- Pour faire les meilleurs choix au bon moment ;

Dans le cadre d'une concertation élargie.

Il fait un retour sur les 3 premiers ateliers de contribution (29 juin, 27 septembre et 14 novembre)

- Participation importante (environ 70 à 80 personnes à chaque journée), mais une sous représentation des élus ;
- Des échanges fructueux autour du diagnostic territorial (29 juin), sur les récits autour des évolutions des conditions naturelles (27 septembre) et des évolutions des usages (14 novembre) à horizon 2050 ;
- Deux articles publiés dans le BP le 7 juillet et le 4 octobre ;
- Un article dans la revue « repères » d'Alterre BFC publié le 25 septembre ;
- Une interview sur RCF le 7 juillet 2023.

Les prochaines réunions des ateliers sont les suivantes :

- Mardi 30 janvier 2024 : 4^{ème} réunion sur les scénarios ;
- Jeudi 16 mai 2024 : 5^{ème} réunion sur la stratégie ;
- Puis de Septembre 2024 jusqu'au 1T2025 : Plusieurs réunions, par territoires, qui devront définir un plan d'actions (PTGE) propre à chacun.

M. BOILLIN indique que le modèle montre que les étés 2022 et 2023, seront la normalité dans les 20 prochaines années. Il redit que l'objectif est de proposer des « solutions » par les acteurs de terrains sur le long terme. En effet, une bonne solution à 5 ans, serait peut-être une mauvaise à 20 ans.

Mme BEJOT regrette le manque d'investissement des élus.

M. POULLOT est conscient de ce problème mais trouve que toutes les démarches sont particulièrement chronophages.

M. GIRARD rappelle que la plupart du temps les bureaux d'études proposent des solutions « clés en mains », alors que dans le cas de cette étude, celle-ci prévoit de donner préférentiellement la parole aux acteurs des territoires.

Mme ZITO insiste sur la nécessaire participation des élus notamment au moment de la définition de la stratégie. Dans le cas de cette démarche, le bureau d'études accompagne les décideurs et non l'inverse, comme souvent. Elle rappelle que dans les années à venir, il y aura moins d'eau disponible, c'est un fait indiscutable.

* * * * *

La Présidente remercie les membres de la commission et lève la séance à 11h50.

* * * * *

La Présidente de la CLE du bassin de la Vouge et Vice-Présidente de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud
Madame ZITO Florence

Les représentants du SBV
Secrétaires et animateurs de la CLE et de l'Inter CLE
Mme Thilini PASQUWELAGE et M. Nicolas BOILLIN

